#### COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2011

Le 23 avril 2011 à 9 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présent : MION R Absent excusé : PFEIFFER JL

Absents: VILLANNE JF - GENET JP - VASQUEZ E - PELLEGRINI S - AUBIN X - DUCOVAT D -

LERAYER M, Secrétaire de séance : PRUNIER V.

### 1. Vote du taux des taxes communales

Cette réunion étant en suite directe avec les deux précédentes qui avaient le même sujet à l'ordre du jour, le 8 avril 2011 au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint puis le 16 avril 2011 où la délibération fut insuffisante car non explicite, la délibération de ce jour n'est pas soumise au quorum.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les taux 2011 ont été recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et régionale et les frais de gestion perçus auparavant par l'Etat, mais que les pourcentages proposés par les services fiscaux correspondent à une part revenant à la commune inchangée.

Le conseil municipal a validement délibéré le 16 avril 2011 contre l'augmentation de ces taux, et contre la diminution de ces taux. La délibération du 16 avril n'est néanmoins formellement pas suffisante pour le vote des taux, car il lui manque le caractère explicite de la décision.

En conséquence le Maire propose de laisser les taux de ces taxes constants pour l'année 2011, pour la part revenant à la commune, en acceptant les valeurs indiquées.

Le Conseil Municipal, par 2 voix POUR, décide d'appliquer les taux de référence communiqués par les services fiscaux pour l'année 2011 :

Taxe d'habitation : 21.52 % Taxe foncière (bâti) : 19.33%

Taxe foncière (non bâti): 27.07% CFE: 19.74%.

Ainsi les taux des taxes prélevées pour la Commune demeurent inchangés pour la quatrième année consécutive.

Séance levée à 9h10.

#### COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

Le 26 avril 2011 à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : VILLANNE JF - GENET JP - VASQUEZ E - PELLEGRINI S - MION R - AUBIN X - DUCOVAT D — LERAYER M, ainsi que l'adjointe administrative BERGER C.

Absent excusé: PFEIFFER JL.

Secrétaire de séance : VILLANNE JF.

En préambule, le Maire indique que la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2010 est reportée à une séance ultérieure, qui devra avoir lieu avant le 30 juin 2011.

- 1. Présentation, discussion et approbation du budget primitif 2011 de la Commune
- 2. Présentation, discussion et approbation du budget primitif 2011 du Service des Eaux
- 3. Présentation, discussion et approbation du budget primitif 2011 du CCAS

Le Maire présente à l'assemblée que les budgets primitifs 2011 de la commune et des deux budgets annexes que sont le service des eaux et le CCAS (assimilé annexe par tradition et simplification puisque la majorité des membres fait partie du conseil d'une part, et que ce budget est très limité dans son objet d'autre part), ont été préparés depuis plusieurs mois, et que les propositions amenées ce jour résultent :

- des dépenses ou recettes obligatoires ou fatales, au sens où le conseil municipal n'a aucune influence,

- du vote des taux des taxes communales et de certains tarifs communaux, effectué récemment,
- de la nécessité d'équilibrer comptablement les différents budgets,
- de la nécessité de présenter un budget sincère,
- des conseils et corrections apportées par Monsieur le Percepteur lors des réunions de travail des 1<sup>er</sup> et 26 avril 2011,
- des décisions et orientations d'investissement ou de gestion du personnel prises depuis de nombreuses séances de conseil municipal, comme lors des réunions des 10 décembre 2010, 7 janvier 2011, 4 février 2011, 18 février 2011 et 4 mars 2011 notamment.

Le Maire rappelle que des bilans comptables détaillés pour les budgets de la commune et du service des eaux sont édités et imprimés périodiquement environ quatre fois par an depuis plus d'un an et demi, dans un souci de pédagogie et de transparence évident, permettant à tout conseiller municipal, et a fortiori aux adjoints, de suivre à loisir au cours de l'année, l'adéquation entre le prévu au budget et le réalisé, et donc d'être à même de discuter les budgets.

Le Maire indique ensuite que les marges de manœuvre résiduelles sont très faibles une fois prises en compte toutes ces contraintes.

Le Maire présente ensuite, de manière détaillée plus qu'une simple présentation par chapitre, en indiquant les raisons des principaux changements par rapport à l'année antérieure ou aux années antérieures, les budgets un par un, en commençant à chaque fois par les dépenses de fonctionnement, puis les recettes de fonctionnement, puis les recettes et enfin dépenses d'investissement. Quelques éléments sont rapportés ici.

# Présentation détaillée du budget primitif 2011 de la Commune

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

Ce chapitre est en augmentation notoire d'environ 14 000 €, en raison de l'augmentation du prix du fud et du coût des travaux de réparations des routes et des bâtiments communaux, dont l'église. Le Maire indique une ligne 616 (prime d'assurances) possiblement trop haute de 600 € car redondante avec la ligne 6455 (cotisations pour assurance du personnel).

## Chapitre 012- charges de personnel

Le Maire rappelle que des tableaux EXCEL ont été distribués à tous les conseillers en début d'année pour effectuer des simulations sur les charges de personnel (ch012). Ces simulations et les choix effectués permettent d'anticiper une légère baisse de ce chapitre, qui n'est pas impacté par la diminution des subventions de l'Etat pour les contrats aidés, ces subventions n'intervenant qu'a posteriori en recettes.

## Chapitre 014 – Atténuation de produits

On relève une dépense nouvelle 43 302 Euros compensée au chapitre 73 (fonds national gir) comme expliqué par le Maire lors du vote des taux des taxes communales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Il convient de noter que dans la cotisation au SIGRS intervient le remboursement des intérêts et des seuls intérêts de la ligne de trésorerie ouverte pour la construction de l'école.

Les dépenses prévisionnelles globales de fonctionnement s'élèvent à 307 104 Euros.

### Recettes de fonctionnement

Chapitre 013 – Atténuation de charges

C'est ici qu'interviennent les aides de l'Etat a posteriori sur certains contrats aidés. Comme indiqué lors de plusieurs réunions antérieures, la baisse est conséquente : 4 200 Euros au lieu de 17 611 Euros en 2010 mais absorbée sans difficulté majeure.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ces montants ont déjà été votés, et le chapitre est clos quand on y ajoute les droits de mutation déjà connus exactement car des années antérieures.

Les recettes prévisionnelles globales de fonctionnement s'élèvent à 307 104 Euros.

## Investissement.

Chapitre 21 - immobilisation corporelle

Les dépenses principales prévues concernent un columbarium, des travaux de réseaux routiers dont l'extension de certaines voies et une plate-forme pour le second parking, des travaux à l'église, le tout pour un total d'environ 40 000 Euros.

Les recettes proviennent principalement d'un virement de la section de fonctionnement pour 58 613 Euros puis du fonds de concours de la TVA (récupération partielle deux ans après des investissements). Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 73 338 Euros.

# Présentation détaillée du budget primitif 2011 du Service des Eaux

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 - charges à caractère général

Une modification est apportée à la ligne 6063 (300 Euros au lieu de 100).

On note que les taxes de l'Agence de l'Eau augmentent d'année en année pour recouvrer les fonds nécessaires au maintien puis à l'amélioration nécessaire de la qualité de l'eau. Bucey-en-Othe a d'ailleurs très fortement bénéficié de ce système dans le financement très conséquent de cette même Agence de l'Eau pour l'opération de réhabilitation de l'assainissement.

Chapitre 012- charge du personnel

Il faut lire 8 300 Euros et non 8 500. Le personnel du Service des Eaux est payé par le budget principal, qui se fait rembourser (sur sa ligne 70841) la partie liée à l'activité de l'eau par le budget du Service des Eaux. Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 83 314 Euros.

### Recettes de fonctionnement

Les excédents reportés (chapitre 002) augmentent à 51 074 Euros contre 47 097 en 2010.

Les ventes de produits (chapitre 70) rapportent en tout 31 200 Euros dont une partie est à reverser à l'Agence de l'Eau. Elles représentent donc une faible part du budget, mais qui devient conséquente si l'on regarde le réalisé des dépenses hors écritures comptables, soit 26 876 € pour 2010.

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 83 314 Euros.

#### Investissement

Les dépenses totales d'investissement s'équilibrent avec les recettes à 59 875 €.

Les recettes sont constituées surtout par le virement de la section de fonctionnement et les excédents cumulés.

### Présentation du budget primitif 2011 du CCAS

### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

Une seule dépense est prévue au 60623 concernant le repas des Anciens pour 1 101 Euros : elle intervient pour honorer la facturation du Noël précédent.

### Recettes de fonctionnement

Les seules recettes du budget du CCAS sont une subvention du budget de la commune, à hauteur de 1 100 Euros en 2011.

Systématiquement le Maire ouvre la discussion et demande d'éventuelles propositions de modifications mineures, majeures ou même des changements stratégiques sur tous les chapitres où une latitude existe.

A la fin de l'exposé et de la discussion sur chacun des trois budgets, devant l'absence de remarques ou de contre-propositions (sauf deux sur le budget du service des eaux, visant à effectuer plus de remplacements de compteurs, qui est intégrée, et les travaux d'éradication du plomb, qui n'est pas intégrée, le Maire rappelant qu'un protocole expérimental pour une solution alternative va être finalisé), le Maire soumet au vote les propositions des trois budgets primitifs.

Après délibération, le résultat des trois votes est identique : 2 voix POUR, 7 voix CONTRE.

Devant ce refus de la majorité du Conseil Municipal de voter les budgets, le Maire indique que les personnes votant contre portent la responsabilité d'un éventuel blocage comptable de la commune d'une part, et de l'autre, la responsabilité des répercussions négatives sur l'image du village.

Il demande plusieurs fois avant d'obtenir un motif du refus. Outre les deux points techniques déjà mentionnés sur le service des eaux pour l'un des conseillers, la seule explication qui est donnée, par le 1<sup>er</sup> Adjoint, est « l'absence d'implication des conseillers dans la préparation du budget. »